



succession vente conflit heritier

Par **traduto**, le **27/02/2011** à **08:22**

Bonjours,

J'ai des problèmes de communication avec ma sœur depuis le décès de mes deux parents et de mon frère aujourd'hui je n'est plus de contacte avec elle.

Nous avons une petite maison en Dordogne estimé par une agence à 125 000 €
Le notaire attend un hypothétique acheteur pour déclencher la succession. A-t-il le droit de me l'imposer ?

La maison a beaucoup de travaux (réticence des acheteurs) plomberie, charpente, isolation et fosse septique défaillante.

J'ai demandé une estimation notariale sans succès auprès de ce même notaire. (Ma sœur si oppose)

J'ai demandé les clés de la maison au notaire et à ma sœur sans succès à ce jour.

Quelles sont les alternatives à mon problème ? Ma sœur a des dettes et je voudrais éviter un procès, j'ai un petit salaire.

Et de part mon éloignement (Paris) je ne peut pas m'occupé de cette succession, car je n'est aucun papier, ma sœur m'empêche l'accès pour la vidé pour préparer la vendre.

Désarmé, je viens demandé conseils. Que puis je faire ?

Merci pour ceux qui ont bien voulu me lire malgré les fautes d'orthographe

Par **Domil**, le **27/02/2011** à **12:34**

Le notaire doit faire la succession sans attendre d'acheteur, la maison sera en indivision, c'est tout. Prenez votre propre notaire

Par **traduto**, le **27/02/2011** à **13:13**

merci d'avoir répondu

j'ai demandé a un autre notaire et me demande de nombreuses pièces que possède ma sœur

je ne possède pas de clefs

que faire ?

merci